

positions trop générales présentent à l'esprit de faux & de dur.

« Il dit que ce n'est que par les erreurs de sa
» théorie que la Morale a voulu quelquefois
» asservir à la même règle les Souverains &
» les Sujets, que ses préceptes quand on pour-
» roit les réduire en pratique bien loin de per-
» fectionner la société générale, la ruineroient
» en détruisant le fondement des sociétés parti-
» culières.... Il suppose que les sociétés par-
» ticulières, les Etats divers peuvent mutuel-
» lement méditer leur ruine; que le droit des
» gens n'est point sacré, parce qu'il est utile
» à la société générale, mais parce qu'il con-
» tribue au lustre & à la sûreté des Etats parti-
» culiers; que le salut du peuple peut être la
» suprême Loi d'un Souverain. Mais que ce
» n'est que dans des circonstances extraordina-
» res où la société dispense elle-même ses Ci-
» toyens d'obéir à ses Loix, qu'il seroit dan-
» gereux pour un Prince de vouloir toujours
» conformer sa conduite aux règles que la
» Morale prescrit aux Citoyens; qu'il n'en se-
» roit pas moins honteux pour lui qu'une cer-
» taine noblesse d'ame ne l'en rapprochât pas
» autant que le bien de son Etat le permet, ou
» que sa politique le tint toujours dans ces
» circonstances fâcheuses, qui ne laissent con-
» noître à un Etat d'autres Loix que celles de
» la nécessité. »

Dans ce que ces principes vagues ont de clair, ne regne-t-il point un certain air de Machiavélisme?

Quoi les règles générales d'équité, de probité, de fidélité, de vérité, d'humanité, ne seroient-elles point la base & le fondement de
toute